Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-06_20260128-DE

Département des Côtes-d'Armor **République Française**
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Marion REGLER, 3e adjointe** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **François-Yves LE THOMAS, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représentée :	**Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère,** donne procuration à Gabrielle COJEAN-PRIGENT
Secrétaire de séance :	**Jean-Philippe OUTIN, conseiller**

6. APPROBATION DU PROJET ILES EN DIALOGUE, RESILIENCE EN ACTION (IDRA) – ASSOCIATION DES ILES DU PONANT

Le maire présente le travail mené par l'association des îles du Ponant et l'organisation non gouvernementale SMILO sur les problématiques de changement climatique et de pression touristique. L'AIP et SMILO préparent une réponse à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères « Aménagement durable du littoral ».

Le maire indique que l'AIP et SMILO ont sélectionné quatre îles pilotes, choisies pour leur taille et leur forte pression touristique : l'île de Bréhat (Côtes-d'Armor), l'île de Sein (Finistère), l'île de Sainte-Marguerite (Alpes-Maritimes – commune Cannes) et l'île de Gorée (Sénégal).

Le maire présente les objectifs du projet :

- Coconstruire et expérimenter des solutions adaptées, peu coûteuses et transférables, pour renforcer la résilience de chaque île,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-06_20260128-DE

- Identifier les règlementations non adaptées au contexte insulaire, du Ponant ou de Méditerranée,
- Formuler des propositions réglementaires adaptées aux communes insulaires, et ainsi mieux faire reconnaitre les spécificités insulaires dans les politiques nationales.

Le maire présente les modalités de déploiement du projet :

- Durée : 30 mois (juillet 2026 – décembre 2028)
- Budget prévisionnel : 308 000 €
- Participation financière des communes : 30 000 € (soit 10 % du budget total)
- Fonds propres AIP et SMILO : 38 000 € et 60 000 € (soit 32 % du budget total)
- Subventions AAP Littoral : 180 000 € (soit 58 %)

Il précise que la participation de la commune de l'Ile de Bréhat est prévue à hauteur de 5 000 € sur trois exercices telle que 2 000 € en 2026, 2 000 € en 2027 et 1 000 € en 2028.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal de la commune de l'Ile de Bréhat,
Vu l'appel à projet « Aménagement durable du littoral » porté par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères,
Considérant la nécessité d'inscrire la commune de l'Ile de Bréhat dans un programme d'actions face au changement climatique et à la pression touristique,
Considérant la nécessité de promouvoir les spécificités des communes insulaires et de développer un cadre réglementaire adapté,

Le maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune au projet IDRA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par huit (8) voix pour et trois (3) voix contre (Aymeric LAMY, Jean-Luc LE PACHE et Dominique THORMANN), décide de :

- **APPROUVER** l'adhésion de la commune au projet IDRA mené par l'association des îles du Ponant,
- **AUTORISER** le maire à signer la lettre d'intention des partenaires du projet IDRA,
- **APPROUVER** la participation financière de la commune à hauteur de 5 000 € sur les exercices 2026, 2027 et 2028, en cas d'acceptation du projet IDRA,
- **DIRE** que les crédits sont ouverts au chapitre 65 du budget principal,
- **DONNER** pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe OUTIN

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)